

Plan d'études pour l'obtention du

## **Master of Science en sciences du sport**

options

- **enseignement**
- **santé et recherche**

Accepté par la Faculté des sciences le 30 mai 2011  
Version révisée du 26 mai 2014

# Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>   | <b>2</b>  |
| <b>1 GÉNÉRALITÉS .....</b>   | <b>3</b>  |
| 1.1 Titres universitaires et voies d'études.....                                   | 3         |
| 1.2 Structure générale des études .....  | 4         |
| 1.3 Compétences acquises .....   | 5         |
| 1.4 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS..... | 5         |
| 1.5 Langues d'enseignement.....  | 6         |
| 1.6 Ethique scientifique.....  | 6         |
| 1.7 Règlements et informations complémentaires .....                               | 6         |
| <b>2 MASTER OF SCIENCE EN SCIENCES DU SPORT, OPTION ENSEIGNEMENT .....</b>         | <b>7</b>  |
| 2.1 Unités d'enseignement du MSc .....   | 7         |
| 2.1.1 Programme de l'option « Enseignement ».....                                  | 7         |
| 2.2 Examen du MSc et validation .....  | 9         |
| 2.3 Travail de MSc et validation.....  | 9         |
| 2.4 Passerelles d'accès aux études du MSc-Sport-E .....                            | 9         |
| 2.4.1 Procédure d'admission.....   | 9         |
| 2.4.2 Passerelles standards .....  | 9         |
| <b>3 MASTER OF SCIENCE EN SCIENCES DU SPORT, OPTION SANTÉ ET RECHERCHE</b>         | <b>10</b> |
| 3.1 Unités d'enseignement du MSc .....   | 10        |
| 3.1.1 Programme de l'option « Santé et recherche» .....                            | 10        |
| 3.2 Examen du MSc et validation .....  | 11        |
| 3.3 Travail de MSc et validation.....  | 11        |
| 3.4 Passerelles d'accès aux études du MSc-Sport-SR.....                            | 12        |
| 3.4.1 Procédure d'admission.....   | 12        |
| 3.4.2 Passerelles standards .....  | 12        |

# 1 Généralités

Ce plan d'études contient toutes les informations nécessaires aux étudiant-es qui souhaitent entreprendre des études de niveau Master en sciences du sport à l'Université de Fribourg. Il est soumis aux conditions du *Règlement du 2 février 2004 pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science de la Faculté des sciences* (appelé ci-après règlement).

Le **Master of science en sciences du sport** est conçu et organisé en collaboration avec la Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM sur la base de la Convention entre l'HEFSM et l'Université de Fribourg pour un *Joint-Master of Science en sciences du sport*.

## 1.1 Titres universitaires et voies d'études

La Faculté des sciences décerne, aux étudiant-es qui ont accompli avec succès leurs études, le titre officiel suivant :

- **Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité (BSc), Université de Fribourg**
  - option : enseignement (appelé ci-après BSc-Sport-E)
  - option : santé – performance – recherche (appelé ci-après BSc-Sport-SPR)
- **Master of Science en sciences du sport (MSc), Université de Fribourg et Haute Ecole Fédérale de Sport de Macolin**
  - option : enseignement (appelée ci-après MSc-Sport-E)
  - option : santé et recherche (appelée ci-après MSc-Sport-SR)

Ce plan d'études concerne les filières « Enseignement » et « Santé et recherche ».

**La voie d'études du BSc-Sport-E** offre une formation de base dans les sciences du sport et de la motricité et permet l'acquisition d'une seconde branche d'enseignement. Les connaissances générales et la méthodologie qu'elle apporte constituent un bagage nécessaire pour des orientations professionnelles variées en liens avec l'enseignement de l'éducation physique et du sport à l'école. Ce BSc dispense aussi la formation essentielle et indispensable pour la poursuite des études scientifiques plus approfondies conduisant à différents types de MSc en sciences du sport, ainsi qu'au *MA en sciences de l'éducation pour l'enseignement au secondaire I*, dans sa variante à 120 ECTS (cf. Formation pédagogique et professionnelle DAES I).

**La voie d'études du MSc-Sport** offre la possibilité d'approfondir la formation en sciences du sport ainsi que de se spécialiser dans un domaine particulier. Le MSc en sciences du sport donne une ouverture vers diverses formes d'activités professionnelles dans la recherche, l'enseignement. Il ouvre la voie aux études doctorales. Le MSc-Sport-E constitue une branche d'enseignement principale au sens du *Règlement du 26.10.2006 pour l'obtention du Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité (DEEM, ex-DAES II)*. Pour l'accès à cette formation, l'acquisition d'une 2<sup>ème</sup> branche d'enseignement est nécessaire (*Règlement d'exécution du 14.12.2009 du règlement du 26.10.2006 pour l'obtention du diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité (DEEM)*).

Sont admis au MSc-Sport-E les titulaires d'un BSc-Sport-E de l'Université de Fribourg ou d'un titre jugé équivalent par la Faculté (Art. 7 du règlement). Le *BSc en sciences du sport de la Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM* est considéré comme équivalent et donne donc accès sans condition au MSc-Sport-E. Sont admis au MSc-Sport-SR les titulaires d'un BSc-Sport-SPR de l'Université de Fribourg ou d'un titre jugé équivalent par la Faculté (Art. 7 du règlement). Les détenteurs d'un diplôme académique acquis dans une autre option en sciences du sport, d'un diplôme d'une HES en sciences du sport ou dans une autre discipline avec sport en

branche complémentaire peuvent être admis aux études de MSc sur décision de la Faculté des sciences. Des prestations complémentaires ou préalables peuvent être exigées (cf. chapitre 2.4).

## 1.2 Structure générale des études

Les études de MSc-Sport-SR se divisent en 2 parties distinctes :

- **Approfondissement** : à travers des cours, des séminaires et des workshops, l'étudiant-e approfondit les connaissances acquises au niveau Bachelor.
- **Spécialisation** : de nouveaux thèmes sont abordés, selon la spécificité de l'option

Les études de MSc-Sport-E se divisent en 3 parties distinctes :

- **Approfondissement** : à travers des cours, des séminaires et des workshops, l'étudiant-e approfondit les connaissances acquises au niveau Bachelor.
- **Spécialisation** : par l'application des connaissances scientifiques aux activités physiques, sportives et artistiques.
- L'acquisition de **compétences transversales**

Ces deux respectivement trois parties se distinguent dans les programmes par les couleurs correspondantes.

Les études de MSc sont composées d'**unités d'enseignement (UE)** telles que les cours, les exercices, les séminaires, les workshops, les cours avec travaux pratiques, etc. À chaque UE est associé un nombre de **points ECTS** (*European Credit Transfer System*) transformables par des évaluations (p. ex. des épreuves) en crédits ECTS. Les études de MSc exigent l'acquisition de 90 crédits ECTS (correspondant à 3 semestres d'études à plein temps).

Les études de MSc en sciences du sport se composent de cours, de séminaires, de workshops, de cours thématiques, etc. et d'un **travail de Master**. Les UE suivies dans la voie d'études du MSc ne peuvent être évaluées et validées (voir 1.4) qu'après la réussite du BSc.

Pour mener l'étudiant-e au MSc, le plan d'études prévoit des UE sous diverses formes :

- Les **cours** initient à la rigueur et à la démarche scientifique. Ils permettent d'acquérir les connaissances essentielles et de comprendre les concepts fondamentaux. Ils mènent à la méthodologie et à la réflexion scientifique. Ils contribuent à acquérir les connaissances nécessaires et à comprendre les concepts fondamentaux. Lors des études Master, les cours servent de manière croissante à présenter les études scientifiques et à démontrer aux étudiants la différence entre le savoir dispensé par les manuels et les gains de connaissances acquis par les découvertes scientifiques.
- Les **séminaires** servent à assimiler et à approfondir théoriquement les matières enseignées. Les étudiants reçoivent des sujets, respectivement des indications littéraires par rapport à des thèmes définis qu'ils développent au moyen de présentations élaborées. Le but premier n'est donc pas d'approfondir les contenus enseignés, mais bien d'acquérir de nouvelles connaissances, d'appréhender un thème de manière autonome, de procéder à des recherches littéraires et de s'accoutumer la didactique du savoir-faire technique de la présentation.
- Les **workshops** suivis au cours des études Master reposent sur les workshops des études Bachelor et constituent des démarches expérimentales ou théoriques importantes en vue de résoudre un problème concret. C'est la raison pour laquelle ils forment la base pour les travaux scientifiques Master. Ils offrent l'occasion d'appliquer au laboratoire des techniques spécifiques à des exemples réels.
- Les **cours thématiques** englobent les enseignements qui visent le développement de compétences transversales et l'étude des pratiques sociales de références, objet d'enseignement.
- Le **travail de Master** constitue l'achèvement des études Master. Au cours de ces études, des facultés analytiques et théoriques devant permettre l'accès aux travaux scientifiques sont enseignées et l'étudiant est préparé à s'adapter de manière ouverte et créative aux nouvelles exigences de la vie professionnelle. Le mémoire Master sert précisément à vérifier ces quali-

fications. De manière autonome, l'étudiant Master doit alors élaborer selon la méthodologie scientifique un sujet appartenant à un domaine spécifique des sciences du sport. Dans le cadre de ce travail, l'étudiant doit livrer la preuve qu'il est apte à appliquer le savoir et les modèles théoriques acquis lors de ses études à un problème concret et généralement lié à la pratique.

### 1.3 Compétences acquises

Avec l'obtention d'un **MSc en sciences du sport**, l'étudiant-e aura élargi et approfondi ses connaissances et ses compétences dans sa discipline principale ainsi qu'en anglais scientifique. Il aura démontré sa capacité à mobiliser ses savoirs dans un projet de recherche. Il aura ainsi acquis une maturité scientifique lui permettant de travailler de manière indépendante, ou de s'intégrer dans un groupe de travail spécialisé ou interdisciplinaire. Il saura faire preuve de créativité, d'esprit critique et sera capable de communiquer ses idées, ses points de vue et ses projets dans sa langue et en anglais.

Grâce à une **formation bilingue** intégrée, l'étudiant-e aura enrichi son vocabulaire spécifique dans deux langues et développé la capacité de dialoguer, dans ses branches d'études, avec des spécialistes aussi bien en français qu'en allemand.

### 1.4 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS

L'acquisition des crédits ECTS passe par trois étapes : l'évaluation des UE, le regroupement des UE en paquets de validation et la validation des crédits ECTS.

D'une manière générale, chaque unité d'enseignement (UE) est évaluée individuellement.

**L'évaluation** des cours et des cours avec travaux pratiques se fait par des épreuves orales, écrites ou pratiques dont la durée est fixée dans une annexe à ce plan d'études.

**L'évaluation** des séminaires, des workshops, des cours thématiques, se fait suivant des critères (nombre de rapports rendus, travail écrit, présentation de travaux etc.) communiqués en début de semestre. Les épreuves se déroulent durant trois sessions d'examens (printemps, été, automne) à l'exception des UE évaluées par des présentations de travaux ou de rapports, évaluées en principe à la fin du cours.

Pour chaque épreuve, l'étudiant-e s'inscrit dans les délais prescrits au Décanat de la Faculté des sciences par l'intermédiaire du programme GestEns (<http://www.unifr.ch/science/gestens>). L'épreuve porte sur la matière de l'UE telle qu'elle a été enseignée la dernière fois. En cas d'exception, celle-ci sera communiquée par le Département et/ou par l'enseignant responsable. L'échelle des notes s'étend de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Une épreuve dont la note est inférieure à 4 peut être répétée une seule fois au plus tôt lors de la session d'examens suivante.

Les **paquets de validation** regroupent plusieurs UE qui peuvent être évaluées séparément. Le nombre de paquets est fixé par l'Art. 18 du règlement et leur contenu est précisé par ce plan d'études.

La **validation des crédits ECTS** (Art. 19 du règlement) consiste à transformer les points ECTS attribués à chaque UE en crédits ECTS pour autant que :

- La moyenne pondérée des notes des épreuves du paquet de validation soit d'au moins 4.0. La pondération est fournie par le nombre de points ECTS attribué aux UE d'une épreuve.
- Les critères d'évaluation des UE non examinées (travaux pratiques, exercices, etc.) aient été remplis.
- Il n'y ait aucune note égale à 1.



On dira dans ce cas que le paquet est validé et que les points ECTS sont transformés en crédits. À ce stade, sur demande de l'étudiant-e et après paiement de la taxe d'examen, une attestation indiquant les résultats des évaluations et le nombre de crédits acquis sera délivrée par le Décanat (Art. 22 du règlement).

## 1.5 Langues d'enseignement

Les enseignements des études de MSc sont donnés en français ou en allemand. Les examens ainsi que les travaux écrits (rapports de travaux pratiques, travail de master, etc) peuvent être effectués, au choix, en français, en allemand ou en anglais.

## 1.6 Ethique scientifique

Les principes d'éthique font partie intégrante de la formation scientifique. Les règles internationalement admises doivent être respectées lors de l'élaboration et la rédaction de tout travail scientifique (projet, séminaire, rapport, etc.). En particulier, toute source externe d'information (articles, communications orales, page web, etc.) doit être correctement citée.

## 1.7 Règlements et informations complémentaires

De plus amples informations concernant les études en sciences du mouvement et du sport sont contenues dans les documents suivants que vous pouvez télécharger ou obtenir auprès du Secrétariat du *Département de médecine* de la Faculté des sciences ou de celui de l'*Unité des sciences du mouvement et du sport*, Université de Fribourg, CH-1700 Fribourg :

- Règlement concernant l'admission à l'Université de Fribourg, (<http://www.unifr.ch/rectorat/reglements/fr>)
- Règlement pour l'obtention du Bachelor of Science et du Master of Science, (<http://www.unifr.ch/science/plans/f>)
- Plan d'études des branches propédeutiques et complémentaires de la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg, (<http://www.unifr.ch/science/plans/f>)
- Offre d'études de l'Université de Fribourg, (<http://studies.unifr.ch/fr>)
- Conditions d'accès aux études en sciences du sport et de la motricité (<http://www.unifr.ch/ssm/fr/studies/acces>)
- Directives de participation aux cours pratique-méthodologique ([http://www.unifr.ch/ssm/assets/files/PDF/Directives\\_participation\\_cours.pdf](http://www.unifr.ch/ssm/assets/files/PDF/Directives_participation_cours.pdf)).
- Programme des cours de l'Université de Fribourg, ((<http://admin.unifr.ch/timetable>))
- Bases de données des Unités d'Enseignement, (<http://gestens.unifr.ch/>)
- Dates des sessions d'examens de la Faculté des Sciences pour l'année académique en cours (<http://gestens.unifr.ch/sc/pub/f/info/base.asp?page=10501>).

Enfin, chaque étudiant-e dispose d'un espace personnel sécurisé, accessible avec le mot de passe de la messagerie de l'Université. Cet espace est atteignable par le lien « Connexion étudiant-es » de la page <http://www.unifr.ch/science/gestens>. Il permet l'inscription aux cours, l'inscription aux examens, la visualisation des résultats enregistrés, la mise en route de la procédure d'attestation, etc.

## 2 Master of Science en sciences du sport, option enseignement

[Version 2011, paquets de validation : MSc1-SP.2503, MSc2-SP.5001]

Le programme du MSc-Sport-E s'étend sur un an et demi d'études et équivaut à 90 ECTS. Les unités d'enseignement de la 1<sup>ère</sup> année totalisent 60 ECTS. Elles sont constituées de cours, de séminaires, de workshops, de cours thématiques et d'une préparation au travail de Master. Elles dispensent des connaissances en sciences du sport à un niveau avancé et sont suivies en partie à Macolin (lundi et mardi) et en partie à Fribourg (jeudi et vendredi). Les études du MSc se terminent par le travail de Master de 30 ECTS, qui inclut la rédaction d'une thèse de Master.

Les UE du MSc ne peuvent être évaluées et validées qu'après l'obtention du certificat de BSc.

### 2.1 Unités d'enseignement du MSc

#### 2.1.1 Programme de l'option « Enseignement »

| Code                                      | Unité d'enseignement                                      | semestre | h. tot. | ECTS      |
|---|---|----------|---------|-----------|
| <b>Sciences du mouvement *</b>            |   |          |         |           |
| SP.1014                                   | Sciences du mouvement                                     | SP       | 28      | 3         |
| SP.2002                                   | Séminaire en sciences du mouvement                        | SA       | 28      | 4         |
| SP.3002                                   | Workshop en sciences du mouvement                         | SP       | 14      | 2         |
| <b>Sciences de l'entraînement *</b>       |   |          |         |           |
| SM.1003                                   | Sciences de l'entraînement                                | SA       | 28      | 3         |
| SM.2003                                   | Séminaire en sciences de l'entraînement                   | SP       | 28      | 4         |
| SM.3003                                   | Workshop en sciences de l'entraînement                    | SP       | 14      | 2         |
| <b>Psychologie du sport**</b>             |   |          |         |           |
| SP.1015                                   | Psychologie du sport                                      | SA       | 28      | 3         |
| SP.2001                                   | Séminaire en psychologie du sport                         | SP       | 28      | 4         |
| SP.3001                                   | Workshop en psychologie du sport                          | SP       | 14      | 2         |
| <b>Pédagogie du sport**</b>               |   |          |         |           |
| SM.1010                                   | Pédagogie du sport  | SA       | 28      | 3         |
| SM.2010                                   | Séminaire sur l'évolution du sport éducatif               | SP       | 28      | 4         |
| SM.3010                                   | Workshop sur l'évolution du sport éducatif                | SP       | 14      | 2         |
| <b>Méthodes de recherche***</b>           |   |          |         |           |
| SP.1006                                   | Méthodes quantitatives de recherche                       | SA       | 28      | 3         |
| SP.3003                                   | Méthodes quantitatives de recherche et analyse de données | SP       | 28      | 2         |
| SM.1013                                   | Méthodes qualitatives de recherche                        | SA       | 28      | 3         |
| <b>Total des UE de la première partie</b> |   |          |         | <b>33</b> |

| <b>Application des connaissances scientifiques</b>  |   |       |              |           |
|---|---|-------|--------------|-----------|
| SM.4003   | Application des connaissances scientifiques aux sports de neige                                     | SA    | 28<br>(bloc) | 4         |
| SM.4004   | Cours thématique sur la notion de performance en expression corporelle §                            | SA/SP | 28<br>(bloc) | 3         |
| SP.4005   | Application des connaissances scientifiques en escalade sportive indoor                             | SA    | 28           | 4         |
| SM.4005   | Application des connaissances scientifiques dans une approche poly-sportive                         | SP    | 28           | 4         |
| <b>Total des UE de la deuxième partie</b>   |   |       |              | <b>15</b> |
| <b>Acquisition de compétences transversales</b>   |   |       |              |           |
| SP.1005   | Biomécanique  | SA    | 28           | 3         |
| SM.1005   | Communication   | SA    | 28           | 3         |
| SM.4006   | Médecine et physiothérapie du sport   | SP    | 28           | 3         |
| SM.1105   | Séminaire en communication ****   | SP    | 28           | 4         |
| SM.2005   | Séminaire sur le traitement de situations particulières à un quotidien privé ou professionnel**** § | SA/SP | 28<br>(bloc) | 4         |
| SM.3015   | Workshop sur la dynamique du groupe et son effet sur soi-même                                       | SA    | 14           | 2         |
| <b>Total des UE de la troisième partie</b>  |   |       |              | <b>8</b>  |
| <b>UE à choix</b>   |   |       |              |           |
| SP.1008   | Aspects psychiques de la santé  | SA    | 28           | 3         |
| SM.2008   | Séminaire en nutrition  | SA    | 28           | 3         |
| Pour l'obtention des 4 ECTS restant, le choix est libre sur l'ensemble des UE proposées dans tout le programme de l'option "enseignement" ci-dessus |   |       |              | <b>4</b>  |
| SP.5001   | Travail de master   |       | –            | <u>30</u> |
|   |   |       |              | <b>90</b> |

\* L'étudiant prend les cours SP.1014 et SM.1003 et choisit 1 séminaire (SP.2002 ou SM.2003) et 1 workshop (SP.3002 ou SM.3003) en sciences du mouvement ou de l'entraînement.

\*\* L'étudiant prend 1 cours et 1 séminaire en psychologie et en pédagogie du sport, et choisit 1 workshop dans l'un des deux.

\*\*\* L'étudiant choisit soit SP.1006, soit SM.1013. SP.3003 est obligatoire.

\*\*\*\* Les unités d'enseignement SM.2005 et SM.1105 sont obligatoires

§ Les unités d'enseignement SM.2005 et SM.4004 doivent obligatoirement être suivies simultanément.



## 2.2 Examen du MSc et validation

L'ensemble des UE du MSc à l'exception du travail de Master (SP.5001) constitue le **paquet de validation MSc1** qui donne droit à 60 crédits ECTS.

## 2.3 Travail de MSc et validation

Le travail de Master correspond à l'UE SP.5001 (Master's thesis). Il constitue le **paquet de validation MSc2** d'une valeur totale de 30 ECTS. Sa durée prévue est de 6 à 12 mois. Il débute dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre et s'étend sur tout le 3<sup>ème</sup> semestre. C'est un travail de recherche, d'une envergure relativement modeste, que l'étudiant-e entreprend sous la direction d'une personne possédant une solide expérience en recherche. Par ce travail de Master, l'étudiant-e pourra développer son goût et son aptitude pour la recherche. Il/elle présentera son travail par écrit sous forme d'un texte scientifique. Le travail de Master est évalué par une note allant de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Il est validé si la note de 4 au moins a été obtenue. Un travail de Master jugé insuffisant peut être élaboré une seconde fois sur un autre sujet.

La validation des paquets MSc1 et MSc2 donne droit au titre de **Master of Science en sciences du sport, option enseignement (MSc), Université de Fribourg et Haute Ecole Fédérale de Sport de Macolin**.

## 2.4 Passerelles d'accès aux études du MSc-Sport-E

### 2.4.1 Procédure d'admission

L'accès aux études de Master en sciences du sport est lié à deux conditions : satisfaire aux conditions d'admission à l'Université – définies dans le *Règlement concernant l'admission à l'Université de Fribourg* – et être en possession d'un Bachelor en sciences du sport de l'Université de Fribourg ou de la Haute Ecole Fédérale de Sport de Macolin ou d'un titre jugé équivalent par la Faculté. La Faculté établit la liste des titres jugés équivalents. Les candidat-es au bénéfice d'un titre cité dans cette liste sont accepté-es automatiquement, avec ou sans programme de *Complément au MSc*, selon le type de Bachelor. Les candidat-es en possession d'un titre qui n'y figure pas déposent un dossier de candidature, <http://www.unifr.ch/science/fr/faculte/requetes>. Leur acceptation est décidée par la *Commission des requêtes des étudiant-es*, nommée par le Conseil de Faculté. Selon les cas, la Commission peut demander un programme d'ajustement. S'il est limité, l'étudiant-e pourra l'accomplir en parallèle aux études de Master. Dans le cas contraire, il ou elle sera admis en voie *Préalable au Master* et ne pourra commencer ses études de Master que lorsque les conditions fixées auront été satisfaites.

### 2.4.2 Passerelles standards

Les étudiant-es qui ont acquis 90 ECTS en sport dans d'autres programmes de l'Université de Fribourg (branches complémentaires BCo-Sport60 et BCo-Sport+30) seront admis au MSc-Sport-E après réussite du programme prédéfini de *Préalable au Master* ou de *Complément au MSc* de 20 ECTS.

Pour les candidat-es ayant acquis une formation en sport dans une autre Haute Ecole, un programme personnel sera établi par la Faculté des sciences

### 3 Master of Science en sciences du sport, option santé et recherche

[Version 2012, paquets de validation : MSc1-SP.1502, MSc2-SP.5002]

Le programme du MSc-Sport-SR s'étend sur un an et demi d'études et équivaut à 90 ECTS. Les unités d'enseignement de la 1<sup>ère</sup> année totalisent 60 ECTS. Elles sont constituées de cours, de séminaires, de workshops, de cours thématiques et d'une préparation au travail de Master. Elles dispensent des connaissances en sciences du sport à un niveau avancé et sont suivies en partie à Macolin (lundi et mardi) et en partie à Fribourg (jeudi et vendredi). Les études du MSc se terminent par le travail de Master de 30 ECTS, qui inclut la rédaction d'une thèse de Master.

Les UE du MSc ne peuvent être évaluées et validées qu'après l'obtention du certificat de BSc.

#### 3.1 Unités d'enseignement du MSc

##### 3.1.1 Programme de l'option « Santé et recherche »

| Code                                     | Unité d'enseignement                                      | semestre | h. tot. | ECTS      |
|--|---|----------|---------|-----------|
| <b>Science du mouvement</b>              |   |          |         |           |
| SP.1014                                  | Sciences du mouvement                                     | SP       | 28      | 3         |
| SP.1005                                  | Biomécanique  | SA       | 28      | 3         |
| SP.2002                                  | Séminaire en sciences du mouvement *                      | SA       | 28      | 4         |
| SP.2005                                  | Séminaire en biomécanique                                 | SP       | 14      | 2         |
| SP.3002                                  | Workshop en sciences du mouvement                         | SP       | 14      | 2         |
| <b>Science de l'entraînement</b>         |   |          |         |           |
| SM.1003                                  | Sciences de l'entraînement                                | SA       | 28      | 3         |
| SM.2003                                  | Séminaire en sciences de l'entraînement *                 | SP       | 28      | 4         |
| SM.3003                                  | Workshop en sciences de l'entraînement                    | SP       | 14      | 2         |
| <b>Psychologie du sport</b>              |   |          |         |           |
| SP.1015                                  | Psychologie du sport                                      | SA       | 28      | 3         |
| SP.2001                                  | Séminaire en psychologie du sport *                       | SP       | 28      | 4         |
| SP.3001                                  | Workshop en psychologie du sport                          | SP       | 14      | 2         |
| <b>Méthodes de recherche</b>             |   |          |         |           |
| SP.1006                                  | Méthodes quantitatives de recherche                       | SA       | 28      | 3         |
| SP.3003                                  | Méthodes quantitatives de recherche et analyse de données | SP       | 28      | 2         |
| SM.1013                                  | Méthodes qualitatives de recherche                        | SA       | 28      | 3         |
| SP.3004                                  | Analyse de données (Matlab)                               | SP       | 14      | 2         |
| <b>Total des UE d'approfondissements</b> |   |          |         | <b>38</b> |

| <b>Bases physiologiques de la santé</b> |   |       |    |           |
|---|---|-------|----|-----------|
| SP.1008                                 | Aspects psychiques de la santé  | SA    | 28 | 3         |
| SM.2008                                 | Séminaire en nutrition  | SA    | 28 | 3         |
| SP.1009                                 | Médecine du sport   | SA    | 28 | 3         |
| SP.3007                                 | Stage en laboratoire  | SA/SP | –  | 2         |
| <b>Activités physiques et santé</b>     |   |       |    |           |
| SP.1010                                 | Comportement moteur selon les catégories d'individus                        | SA    | 28 | 3         |
| SP.1011                                 | La prévention de la santé par l'activité physique et le sport               | SP    | 28 | 3         |
| SP.2009                                 | Séminaire sur la prévention de la santé par l'activité physique et le sport | SP    | 28 | 3         |
| SP.3008                                 | Stage en centre de prévention ou de réhabilitation                          | SA/SP | –  | 3         |
| <b>Total des UE de spécialisation</b>   |   |       |    | <b>23</b> |
| SP.5002                                 | Travail de master   |       | –  | 30        |
|   |   |       |    | <b>91</b> |

\* L'étudiant choisit deux séminaires sur trois

### 3.2 Examen du MSc et validation

L'ensemble des UE du MSc à l'exception du travail de Master (SP.5002) constitue le **paquet de validation MSc1** qui donne droit à 60 crédits ECTS. Pour que le paquet MSc1 soit validé, il faut en outre que les stages SP.3007 et SP.3008 aient été jugés comme réussis.

### 3.3 Travail de MSc et validation

Le travail de Master correspond à l'UE SP.5002 (Master's thesis). Il constitue le **paquet de validation MSc2** d'une valeur totale de 30 ECTS. Sa durée prévue est de 6 à 12 mois. Il débute dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre et s'étend sur tout le 3<sup>ème</sup> semestre. C'est un travail de recherche, d'une envergure relativement modeste, que l'étudiant-e entreprend sous la direction d'une personne possédant une solide expérience en recherche. Par ce travail de Master, l'étudiant-e pourra développer son goût et son aptitude pour la recherche. Il/elle présentera son travail par écrit sous forme d'un texte scientifique. Le travail de Master est évalué par une note allant de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Il est validé si la note de 4 au moins a été obtenue. Un travail de Master jugé insuffisant peut être élaboré une seconde fois sur un autre sujet.

La validation des paquets MSc1 et MSc2 donne droit au titre de **Master of Science en sciences du sport, option santé et recherche (MSc), Université de Fribourg et Haute Ecole Fédérale de Sport de Macolin.**

## 3.4 Passerelles d'accès aux études du MSc-Sport-SR

### 3.4.1 Procédure d'admission

L'accès aux études de Master en sciences du sport est lié à deux conditions : satisfaire aux conditions d'admission à l'Université – définies dans le *Règlement concernant l'admission à l'Université de Fribourg* – et être en possession d'un Bachelor en sciences du sport de l'Université de Fribourg ou de la Haute Ecole Fédérale de Sport de Macolin ou d'un titre jugé équivalent. La Faculté établit la liste des titres jugés équivalents. Les candidat-es au bénéfice d'un titre cité dans cette liste sont accepté-es automatiquement, avec ou sans programme de *Complément au MSc*, selon le type de Bachelor. Les candidat-es en possession d'un titre qui n'y figure pas déposent un dossier de candidature, <http://www.unifr.ch/science/fr/faculte/requetes>. Leur acceptation est décidée par la *Commission des requêtes des étudiant-es*, nommée par le Conseil de Faculté. Selon les cas, la Commission peut demander un programme d'ajustement. S'il est limité, l'étudiant-e pourra l'accomplir en parallèle aux études de Master (*Complément au Master*). Dans le cas contraire, il ou elle sera admis en *Préalable au Master* et ne pourra commencer ses études de Master que lorsque les conditions fixées auront été satisfaites.

### 3.4.2 Passerelles standards

Les étudiant-es qui ont acquis 120 ECTS en sport dans la branche principale de leur Bachelor en sciences du sport et de la motricité, option enseignement (BSc-Sport-E) ou en possession du BSc en sport de la Haute Ecole Fédérale de Sport de Macolin seront admis en MSc-Sport-SR après réussite du programme prédéfini de *Préalable au Master* ou de *Complément au Master* de 20 ECTS.

Les étudiant-es qui ont acquis 120 ECTS en sciences biomédicales et 60 ECTS en sciences du sport et de la motricité (BCo60-Sport-BMS) seront admis sans programme d'ajustement au MSc-Sport-SR.

Pour les candidat-es ayant acquis une formation en sport dans une autre Haute Ecole, un programme personnel sera établi par la Faculté des sciences.